



RESUME NON TECHNIQUE

SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Contexte de l'étude

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il était nécessaire de doter la commune d'un schéma directeur des eaux pluviales. Le SDAGE Loire Bretagne précise à ce sujet que ce dernier « offre une vision globale des aménagements liés au réseau d'eaux pluviales, prenant en compte les prévisions de développement urbains ou industriels. »

Par ailleurs, la loi sur l'eau a pour conséquence de renforcer le rôle des collectivités territoriales qui se voient doter de nouvelles obligations en matière d'assainissement et plus précisément en matière d'eaux pluviales comme en témoigne l'article L2224.10 du CGCT, issu de la LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Aussi la commune a-t-elle lancé une consultation pour retenir un bureau d'étude, chargé d'élaborer le schéma. Le cabinet EGIS EAU a été retenu : la mission a été confiée à M Alireza YAZI, chargé d'étude.

Présentation de la zone d'étude

Il s'agit d'étudier les réseaux hydrographiques : le secteur d'étude est drainé par 6 ruisseaux :

- Le ruisseau du Pont Sénéchal
- Le ruisseau du Quinquis
- Le ruisseau de Kerharo
- La rivière de la Laïta
- Le ruisseau de Kergant
- Le ruisseau de Kerzauz

L'ensemble du réseau de la commune de Clohars Carnoët est de type séparatif. Les collecteurs d'eaux pluviales présentent un bon état général.

Objectif de l'étude

L'objectif est d'avoir une vision globale sur la gestion des eaux pluviales sur toute la commune, développer l'urbanisation prévue au PLU sans risque d'inondations dans le respect de la réglementation.

Les secteurs sujets aux dysfonctionnements sont recensés.

L'étude consiste à délimiter :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise des eaux de ruissellement
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations de collecte ou de stockage et, lorsque cela est nécessaire, le traitement des eaux pluviales.

Le rapport comprend :

- Les plans délimitant les zones étudiées, précisant la localisation des zones de future urbanisation, les caractéristiques des mesures compensatoires et le positionnement des réseaux
- Le mémoire explicatif et justificatif présentant les raisons du choix proposé
- Les propositions pour les grandes orientations de l'urbanisation au regard du paramètre hydraulique
- Le dimensionnement des ouvrages de stockage pour les zones de futures urbanisations.

Méthodes utilisées

Les zones les plus particulièrement étudiées sont les zones inscrites au PLU (zones urbanisées et urbanisables). La superficie totale de ces zones est de 51 ha.

Les dimensionnements des ouvrages de rétention ont été réalisés selon la méthode des pluies de l'instruction technique de 1977.

Les débits des canalisations ont été calculés selon la méthode mathématique Infoworks

La pluie utilisée pour les calculs des débits de canalisation et des volumes de rétention des mesures compensatoires, est la pluie de la station Météo-France de Quimper.

Le rapport distingue 2 cas :

- Les zones de future urbanisation
- Les zones déjà urbanisées

Propositions d'aménagement

La phase 2 du schéma directeur des eaux pluviales présente les propositions d'aménagements pour résoudre les désordres hydrauliques et qualitatifs rencontrés ainsi que ceux décelés lors des simulations mathématiques.

L'étude a permis de révéler 4 désordres hydrauliques connus :

1/ rue Théodore Botrel

2/ 2 désordres hydrauliques rue de Doëlan

3/ Rue de Lorient

De plus, les simulations mathématiques ont permis de mettre en évidence deux désordres non connus mais susceptibles d'arriver :

- Rue de St Jacques
- Doëlan

Le schéma propose donc des solutions pour remédier à ces désordres. Les chiffrages présentés sont estimatifs et ne sauraient être repris pour lancer les consultations auprès des entreprises.